

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01**

## **Radars photo et surveillance aux feux rouges**

### **Le ministre des Transports confirme la permanence des appareils, leur déploiement graduel et la mise sur pied d'un projet pilote à Québec**

**Québec, le 22 février 2012** — Le ministre des Transports, M. Pierre Moreau, a confirmé aujourd'hui l'utilisation permanente des radars photo et des appareils de surveillance aux feux rouges et leur déploiement progressif, débutant en 2013, par l'ajout de 25 appareils aux 15 déjà en place. Un comité d'experts formulera des recommandations au ministre sur la sélection des endroits. De plus, 4 autres radars photo mobiles seront installés à Québec dans le cadre d'un projet pilote de coopération municipale qui débutera, lui aussi, l'an prochain.

« La pertinence de l'utilisation des radars photo et des appareils de surveillance aux feux rouges pour améliorer la sécurité routière au Québec ne fait plus de doute. Le projet pilote a fait consensus chez les élus. Il a permis de tester les paramètres de ce type de contrôle, de familiariser la population avec la présence de ces appareils et d'établir des balises pour les suites à donner. Les parlementaires ont tracé un bilan positif de l'expérience, et la population s'est aussi montrée majoritairement favorable à cette mesure de sécurité routière. En confirmant la permanence des appareils et en annonçant leur déploiement graduel, nous allons dans le sens d'une amélioration de la sécurité routière », a affirmé le ministre des Transports.

### **Des recommandations entendues**

M. Moreau a aussi précisé que le projet de loi se conforme aux recommandations de la commission parlementaire qui a étudié le projet pilote à l'automne 2011.

- Le comité d'experts mandaté dans le cadre du déploiement des appareils tiendra compte, dans la sélection des endroits, du potentiel élevé de risque d'accidents et de la difficulté d'assurer une surveillance policière traditionnelle. Ses choix seront faits en collaboration avec les instances régionales et municipales, et les services policiers des territoires concernés.
- La signalisation sera maintenue de manière à aviser en toute transparence les usagers de la route de la présence d'appareils sur leur trajet.
- La gouvernance demeurera centralisée, ce qui permettra d'assurer une uniformité dans les actions et le respect des critères de sécurité routière à la base du projet.

... 2

- La population sera informée du processus d'implantation des appareils et aura accès à une mise à jour ponctuelle de l'information sur le site Web du projet.
- Enfin, une nouvelle section concernant les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges sera ajoutée dans le *Rapport annuel de gestion du ministère des Transports*. Une reddition de comptes sera également présentée à la Commission des transports et de l'environnement.

### **Un projet pilote de coopération municipale à Québec**

Par ailleurs, pour une période minimale de 18 mois, débutant en 2013, ce sont 4 radars photo mobiles qui seront mis à la disposition du Service de police de la Ville de Québec, dans le cadre d'un projet pilote visant à étudier une forme de coopération municipale applicable avec les municipalités qui possèdent leur propre service policier. « Québec a été la première ville à répondre positivement à notre proposition. Il n'est pas exclu que d'autres municipalités emboîtent le pas. Entre-temps, le leadership de la Ville de Québec en fera un partenaire clé en matière de sécurité routière », a mentionné le ministre Moreau.

« Le déploiement de ce projet pilote constitue une excellente nouvelle, a souligné le maire de Québec, M. Régis Labeaume. Il s'inscrit dans l'ensemble de nos actions en matière de sécurité routière. Rappelons que notre stratégie de sécurité routière 2011-2013 s'appuie sur une approche intégrée qui regroupe la sensibilisation, l'intervention policière et les aménagements urbains. Les radars photo mobiles vont nous permettre de renforcer notre action en ce sens; c'est un moyen dissuasif important. C'est en martelant notre message et en déployant plusieurs mesures de front que nous réussirons. La sécurité routière est une grande préoccupation pour les citoyens. En effet, plus des deux tiers se disent préoccupés par la vitesse dans les quartiers résidentiels. Les membres du conseil et l'administration municipale partagent cette préoccupation. Nous devons agir! »

### **Une ouverture à la présence d'appareils dans les zones de chantiers routiers et les zones scolaires**

Plus tôt aujourd'hui, M. Moreau a également déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi qui propose le déploiement de radars photo dans les secteurs où une surveillance accrue est nécessaire, telles les zones de chantiers routiers et les zones scolaires. « Ces mesures répondent aux demandes formulées par les signaleurs routiers, dont le travail consiste justement à assurer la sécurité de tous dans l'environnement d'un chantier routier. Elles nous permettraient aussi de renforcer la sécurité auprès de nos enfants », a ajouté le ministre.

« L'expérience du projet pilote à 15 endroits à travers le Québec a prouvé l'efficacité des radars photo en matière de sécurité routière comme mesure complémentaire à celles déjà en place. Elle nous a aussi démontré la pertinence de mener des actions en milieu municipal, de même que dans les zones de chantiers et les zones scolaires. Il y a quelques décennies, les usagers de la route ont adopté la ceinture de sécurité au Québec. Maintenant, l'heure est venue de s'habituer à la présence des radars photo et des appareils de surveillance aux feux rouges, qui ont eux aussi prouvé leur efficacité en matière de sécurité routière et, surtout, leur capacité à sauver des vies », a conclu le ministre.

Rappelons que toutes les sommes recueillies dans le cadre de cette mesure continueront d'être versées au Fonds de la sécurité routière, comme c'est déjà le cas, dans le but de financer des mesures de sécurité routière ou d'aide aux victimes de la route. Actuellement, le Fonds dispose d'un surplus de près de 5 millions de dollars. Les bénéfices nets serviront à assurer le déploiement adéquat des appareils ainsi qu'à soutenir d'autres mesures s'adressant aux usagers plus vulnérables et aux victimes de la route. Le ministre des Transports sera conseillé à cette fin par le comité consultatif composé de membres de la Table québécoise de la sécurité routière.

Pour en savoir davantage sur les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges, consultez le [www.objectifsecurite.gouv.qc.ca](http://www.objectifsecurite.gouv.qc.ca).

- 30 -

**SOURCES :**

Andrée-Lyne Hallé  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Transports  
Tél. : 418 643-6980

Paul-Christian Nolin  
Attaché de presse  
Cabinet du maire de Québec  
Tél. : 418 641-6434

**INFORMATION :**

Relations avec les médias  
Ministère des Transports du Québec  
Tél. Québec : 418 644-4444  
Tél. Montréal : 514 873-5600  
Tél. sans frais : 1 866 341-5724